Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET **Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires** Service de la stratégie agroalimentaire et du développement 3, rue Barbet de Jouy – 75700 Paris Albert Hayem Tél : 01 49 55 57 88 Mail : albert.hayem@agriculture.gouv.fr	**MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF** **MINISTÈRE DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DU TOURISME** **Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services** Service de l'industrie Sous-direction de l'industrie de la santé, de la chimie et des nouveaux matériaux Bureau des industries , de la santé, de la biotechnologie et de l'agroalimentaire 67, rue Barbès – 94200 Ivry-sur-Seine Bénédicte Garbil Tél : 01 79 84 33 46 Mail : benedicte.garbil@finances.gouv.fr

Instruction technique

DGPAAT/SDOE/2014-85

30 janvier 2014

Date de mise en application : 30 janvier 2014

Objet : Instructions aux référents régionaux agroalimentaires

Résumé : Cette note précise les missions des référents agroalimentaires en régions et les moyens mis à leur disposition.

Destinataires	
Pour exécution : Référents IAA	Pour information : Préfets de région DRAAF DIRECCTE

Cette note précise et complète, pour le volet des industries agroalimentaires, les éléments figurant dans la circulaire, envoyée le 29 novembre 2012 par les ministres chargés de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du redressement productif aux Préfets de régions, les informant de leur décision de mettre en place un réseau de référents régionaux pour les filières industrielles de l'agroalimentaire et du bois et demandant de proposer pour cela une (ou des) personne(s) au sein des DRAAF ou des DIRECCTE.

1 - Missions

Placé à un niveau hiérarchique et opérationnel pertinent pour cette fonction, le référent régional IAA est un interlocuteur de proximité, force de coordination et de proposition.

Sous l'autorité du Préfet de région et celle de son supérieur hiérarchique direct, tout en continuant à assurer les missions liées à sa fonction, le référent :

- est l'interlocuteur privilégié des représentants des industriels de l'agroalimentaire au niveau régional pour les questions se rapportant notamment au financement, à l'emploi, au développement, à l'innovation, à la R&D et à l'export ;
- coordonne les actions de l'Etat à l'échelle régionale en faveur des secteurs industriels de l'agroalimentaire (services de la DRAAF et de la DIRECCTE) et en assure la cohérence et la complémentarité en lien avec tous les acteurs régionaux utiles :
 - le Secrétariat général aux affaires régionales (SGAR) et les autres services déconcentrés de l'Etat : Délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT), Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Direction régionale des finances publiques (DRFIP)...
 - la Direction régionale de Bpifrance,
 - le Conseil régional, en particulier avec le référent agroalimentaire qui doit être désigné dans chaque Région, et les autres collectivités locales,
 - l'ensemble des acteurs régionaux de la filière (organisations patronales, syndicats de salariés, organisations professionnelles, chambres consulaires...),
 - l'Agence régionale de l'innovation, la Médiation du crédit, le médiateur régional inter-entreprises, les pôles de compétitivité agroalimentaires s'il y en a, etc. ;
- veille à l'élaboration puis à la mise en œuvre et au suivi des plans d'actions régionaux résultant de la déclinaison régionale du contrat de la filière alimentaire (cf. circulaire ministérielle aux Préfets de régions en cours de diffusion) en relation avec tous les acteurs de la filière (dans le cadre, s'il existe, du Comité stratégique de filière régional) ;
- identifie et s'informe des projets de d'investissement/développement et de Recherche-Développement-Innovation (RDI) concernant les IAA, en étroite collaboration avec la Direction régionale de Bpifrance, la DIRECCTE, la DRRT, les autres services déconcentrés de l'Etat concernés, le Référent unique à l'investissement (RUI), et les Régions;

- identifie les PME à potentiel de croissance et ETI exemplaires de l'agroalimentaire (liste des « entreprises exemplaires ») en région, sur la base de critères d'innovation, d'exemplarité sociale, de potentiel d'exportation, etc. ;
- s'assure du suivi de l'action du contrat de filière qui prévoit un accompagnement individualisé d'un minimum de 250 entreprises à l'export au niveau national sur 3 ans, en lien avec les chargés d'affaires d'Ubifrance placés au sein de Bpifrance et la DIRECCTE (identification des entreprises à accompagner - notamment sur la base du fichier des entreprises exemplaires -, promotion du dispositif, suivi personnalisé des entreprises sur les trois années...) ;
- est le correspondant du Commissaire au redressement productif (CRP), pour l'anticipation/identification et l'analyse/suivi des dossiers relatifs aux entreprises de l'agroalimentaire en difficulté ;
- veille à la bonne mise en œuvre, au niveau régional, de la convention de partenariat entre la DGPAAT et la DGCIS visant à coordonner l'action et la diffusion d'informations entre ces deux directions et leurs services déconcentrés.

2 – Contenu et modalités de remontées des informations

Le référent IAA réalisera un point bimestriel, en lien avec les services de la DRAAF, de la DIRECCTE, le CRP, le RUI et, le cas échéant, les services du Conseil régional, qu'il transmettra aux administrations centrales de la DGPAAT (service des stratégies agroalimentaires et du développement durable, Albert Hayem, albert.hayem@agriculture.gouv.fr) et de la DGCIS (bureau des industries de santé, de biotechnologie et de l'agroalimentaire, Bénédicte Garbil, benedicte.garbil@finances.gouv.fr), ainsi qu'au cabinet du ministre délégué en charge de l'agroalimentaire (secretariat-dircabadj.delegue@agriculture.gouv.fr).

Cette synthèse régionale, de trois pages maximum, traitera notamment des sujets suivants :

- actualité régionale agroalimentaire, manifestations et activités spécifiques à signaler ;
- difficultés rencontrées par les entreprises ;
- identification et évolution des projets d'investissement ;
- identification et évolution des projets de recherche / développement / innovation ;
- opportunités de structuration de filière ;
- focus sur un thème particulier (emploi, export, financement ...) dans une optique de partage d'expérience avec l'ensemble du réseau.

Le référent IAA mentionnera également tout ce qu'il juge important de porter à la connaissance des services centraux, sans restriction de sujet.

La DGPAAT effectuera une synthèse des remontées d'informations, qui sera rediffusée à l'ensemble du réseau des DRAAF/DIRECCTE et présentée aux réunions bimensuelles des référents.

En ce qui concerne la remontée des informations sur les entreprises en difficulté, celle-ci devra s'effectuer selon un rythme régulier, adapté aux cas particuliers des dossiers concernés, en cherchant à être **le plus possible en anticipation**. M. Hayem est le correspondant national au sein de la DGPAAT, en lien avec Catherine Armengau, la conseillère en charge des entreprises au sein du cabinet du Ministre délégué à l'agroalimentaire.

3 – Moyens mis à disposition

Les référents IAA doivent disposer de toutes les informations nécessaires à leur fonction et être formés le cas échéant. Pour cela, deux instruments complémentaires opérationnels et structurants vont être mis en place.

3-1 Boîte à outils

L'efficacité du fonctionnement du réseau passe par la mise à disposition des référents d'une base de données documentaire intégrant des informations à jour et le plus exhaustives possible. Cette base de données sera accessible via une page dédiée de l'intranet du ministère de l'agriculture.

Ainsi, le référent IAA pourra avoir connaissance :

- des principaux instruments existants de l'action de l'Etat en faveur des industriels en général et des IAA en particulier ;
- le plus en amont possible, des nouvelles initiatives gouvernementales et de leurs conséquences pour les industriels en les illustrant autant que possible par des cas concrets (exemple le CICE) ;
- des caractéristiques des acteurs publics ou privés intervenant en appui aux entreprises.

Un dispositif d'alertes via l'envoi de courriels sera être mis en place lors de modifications de contenus.

3-2 Animation du réseau

Afin d'animer le réseau des Référents régionaux pour les filières industrielles de l'agroalimentaire, des réunions régulières associant ces référents seront organisées par la DGPAAT en lien avec la DGCIS.

Ces réunions seront bimestrielles (soit 5 réunions par an) et se tiendront à Paris en alternance avec les réunions des DRAAF. Elles permettront d'avoir un état des lieux des dynamiques régionales liées aux entreprises des filières industrielles de l'agroalimentaire en difficulté, de la mise en place et du suivi des dispositifs et plans d'actions publics en la matière et des actions entreprises pour stimuler durablement la compétitivité des entreprises.

Elles auront également pour objectif de faciliter les échanges avec les administrations centrales, pour un partage des expériences et l'apport de réponses aux difficultés rencontrées par les référents. Elles donneront lieu à une présentation thématique.

Enfin, les Référents régionaux pour les filières industrielles de l'agroalimentaire se verront proposer, en tant que de besoin, des formations sur les différents dispositifs sectoriels et transversaux pouvant être mobilisés par les industriels de ce secteur.

La Directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires

Catherine GESLAIN-LANEELLE

Le Directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services

Pascal FAURE